

**Compte rendu sommaire
de la séance du conseil communautaire
du 19 novembre 2024**

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Linda RAULT, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Didier BRAULT, M. Lionel DUPLAIX, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Philippe de DREUZY

POUVOIRS : Mme Constance de PÉLICHY à Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Jean-Noël MOINE, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO

Secrétaire de séance : Mme Katia BAILLY

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 17 septembre 2024.

1 - ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Modification des membres de la commission communautaire permanente « Finances »

Suite à la démission de Madame Agnès LEBRUN, il convient de changer l'un des membres, pour la commune de La Ferté Saint-Aubin.

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER comme membres de la commission « Finances » : Mme Stéphanie BOPP, M. Gaël VERRIER, Mme Nicole BERRUE, M. Gilles BILLIOT, M. Steve RENARD, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Stéphane CHOUIN, **M. Thierry PERREAU**, M. Michel GODET, Mme Anne KAKKO CHILOFF, Mme Anne GABORIT, M. Patrick PILON, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Laurence TREMEAU, M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Christine QUERCY

1.2 Modification des membres de la commission communautaire permanente « Environnement »

Suite à la démission de Monsieur Emmanuel THELLIEZ, il convient de changer l'un des membres, pour la commune de La Ferté Saint-Aubin.

Suite à la démission de Madame Amandine MESLAND, il convient de changer l'un des membres, pour la commune de Marcilly en Villette.

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER comme membres de la commission « Environnement » : M. Marc VILLAR, M. Sébastien SIEMIENIEC, Mme Nicole BERRUE, Mme Catherine COLAS, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Katia BAILLY, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie GILLIOT, **M. Thierry PERREAU**, Mme Isabelle FIDALGO, M. Bernard VAN HILLE, M. Marc VALLICIONI, M. Didier BRAULT, **M. Adama MAR**, M. Pascal ANDREAZZA, M. Mathieu MARCHAND, Mme Sabrina PELLERIN, M. Philippe de DREUZY, M. Francis GARRIDO.

1.3 Modification de la composition de la C.L.E.C.T.

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER la nouvelle représentation de la commune de La Ferté Saint Aubin, Madame Katia BAILLY, suite à la démission de Madame Constance De Pélichy de son poste de Maire de la ville de La Ferté Saint-Aubin et de son poste de 1^{ère} Vice-Présidente de la CCPS.

2 - SERVICES A LA POPULATION

2.1 Convention 2024 relative à l'aide au logement temporaire 2 pour la gestion d'aires des gens du voyage ALT2

L'aide pour 2024, pour une aire d'accueil de 24 places, s'élève à un montant provisionnel de 10 674,78 €. Ce montant est calculé comme suit :

- Une part fixe déterminée en fonction du nombre de places disponibles, soit 7 514,50 €,
- Un montant variable provisionnel fixé au regard du taux prévisionnel d'occupation mensuel, estimé à 3 160,28 €

Vote favorable à l'unanimité pour CONCLURE avec l'Etat la convention Allocation Logement Temporaire pour l'année 2024 et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

3 - FINANCES – MARCHES PUBLICS

3.1 Attribution d'un Fonds de concours 2024 à la commune de La Ferté-Saint-Aubin

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de La Ferté-Saint-Aubin en vue de participer au financement :

- Du véhicule Peugeot électrique à hauteur de 13 052.18 € HT soit 50%
- De la réalisation des trottoirs en calcaire à hauteur de 29 420.74 € HT soit 47%
- De l'achat d'une épareuse à hauteur de 25 750 € HT soit 50%
- De la démolition de la salle des hauts de saint Aubin à hauteur de 46 777.09 € HT soit 50%

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

3.2 Attribution d'un Fonds de concours 2024 à la commune de Jouy-le-Potier

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Jouy-le-Potier en vue de participer au financement de l'aménagement et le reprofilage de l'impasse de la Butte et de l'Allée de la Chardonnière à hauteur de 30 000 € soit 24 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

3.3 Attribution d'un Fonds de concours 2024 à la commune de Sennely

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement

- De l'achat d'un tracteur tondeuse à hauteur de 914.60 euros soit 50%
- Pour l'aménagement de l'agence postale communale à hauteur de 8 580 euros soit 22%

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

3.4 Attribution d'un Fonds de concours 2024 à la commune de Marcilly en Villette

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Marcilly-en-Villette en vue de participer au financement de :

- la réalisation d'une passerelle pour un montant de 17 392 € soit 50 %,
- l'acquisition d'un distributeur supplémentaire pour couplage d'un niveleur sur tracteur pour un montant de 1 578.50 € soit 50%,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer les conventions d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

3.5 Admissions en non-valeur – Budget SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour :

PRONONCER l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant total de 60€ étant entendu que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables - créances admises en non-valeur ».

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la demande d'admission adressée par Madame le Comptable public.

3.6 Admission en non-valeur – Budget Office de tourisme

Vote favorable à l'unanimité pour :

PRONONCER l'admission en non-valeur du titre proposé pour un montant total de 0.50 € étant entendu que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65.

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la demande d'admission adressée par Madame le Comptable public.

3.7 FPIC – Erreur matérielle de retranscription

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER la répartition de la contribution au FPIC 2024 suivante :

Prélèvement total 2023	489 942 €
Dont part prise en charge par l'EPCI (50%)	244 971 €
Dont part prise en charge par les communes membres (50%)	244 971 €

Répartition entre les communes membres	244 971 €
--	-----------

ARDON	23 816 €
JOUY LE POTIER	19 321 €
LA FERTE SAINT AUBIN	127 847 €
LIGNY LE RIBAUT	16 518 €
MARCILLY EN VILLETTE	28 525 €
MENESTREAU EN VILLETTE	19 880 €
SENNELY	9 064 €

3.8 Attributions de compensation 2025

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER les montants d'attribution de compensation 2025, selon la répartition suivante :

Communes	Attributions positives	Attributions négatives
ARDON	295 945,93 €	
LA FERTE-SAINT-AUBIN	2 093 242,13 €	
JOUY-LE-POTIER		7 707,00 €
LIGNY-LE-RIBAUT		40 175,94 €
MARCILLY-EN-VILLETTE	20 159,41 €	
MENESTREAU-EN-VILLETTE		31 897,21 €
SENNELY		13 571,83€
TOTAL	2 409 347, 47 €	93 351,98 €

3.9 Signature de la convention au titre du programme Volet 2 du Département du Loiret - RECTIFICATION

Vu les projets visés par la Communauté de Communes des Portes de Sologne au titre du programme du Volet 2,

Vu le plan de financement prévisionnel suivant :

Objet	Montant du projet en € H.T.	Montant de la subvention Volet 2
Aménagement de nouveaux espaces d'activités économiques		471 963.00
Investissements en faveur de la mobilité dans le cadre de la mise en œuvre du plan de mobilité simplifié intercommunal		150 000.00
Financement des points d'apport volontaires des biodéchets au SMICTOM	98 900.00	23 500.00
Total		645 463.00

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention au titre du Volet 2 du département du Loiret.

4 - ENVIRONNEMENT

4.1 Subvention au SMICTOM de Sologne pour l'acquisition et la mise en place des points d'apport volontaire consacrés au tri des biodéchets

Vote favorable à l'unanimité pour OCTROYER une subvention de 23 500 € au SMICTOM de Sologne pour l'acquisition et la mise en place des points d'apport volontaire consacrés au tri des biodéchets et INSCRIRE les crédits au Budget principal 2025

5 - AMENAGEMENT

5.1 Economie : Cession des parcelles BN64, BN695, BN696 et BN697

Vote favorable à l'unanimité pour :

CEDER les parcelles non bâties cadastrées BN64, BN695, BN696 et BN697 au prix de 14 € du m2 à Monsieur Manuel DIONISO représentant des sociétés HABIL PRO et AEM RENT, les frais d'acte notariés étant à la charge de l'acquéreur.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

5.2 Economie : Modification de la saisine de l'EPFLI dans le cadre de l'extension de la Zone d'Activités Economiques de Mérignan Sud

Vote favorable à l'unanimité pour :

RETIRER la parcelle cadastrée BP 12 dans le cadre de la saisine de l'EPFLI datant du 14 mars 2023 ;

AJOUTER les parcelles BP7, B048 et B051 au mandat de l'EPFLI dans le cadre de l'extension de la ZAE de Mérignan Sud ;

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

5.3 Approbation de la Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Ardon

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'approuver la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Ardon ;

AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération ;

DIRE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie d'Ardon et au siège de la Communauté de Communes des Portes de Sologne durant un mois, et qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractère

apparents dans un journal diffusé dans le département conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

DIRE que la présente délibération produit ses effets juridiques dès lors qu'elle a été publiée sur le Géoportail de l'urbanisme et transmise aux services préfectoraux conformément à l'article L. 153-23 du Code de l'urbanisme.

DIRE que le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU d'Ardon est tenu à la disposition du public dans les locaux du service urbanisme de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

6 - QUESTIONS DIVERSES

DÉCISIONS COMMUNAUTAIRES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211-10 du CGCT1

- N°57/2024 : Remise de lot d'entrées aux bénévoles de la manifestation sportive : Triathlon des écoles du 30 mai 2024
- N°58/2024 : Remise de lot d'entrées à l'APE Lamottoise
- N°59/2024 : Approbation de la demande de remboursement du titre d'accès multi-passages à l'espace balnéo de Madame Gatelier
- N°60/2024 : Création de la régie de recettes espace de coworking et pépinière d'entreprises
- N°61/2024 : Approbation et signature du contrat CC24007 relatif à la maintenance logiciel et l'utilisation de la plateforme AWOO pour le système de caisse et contrôle d'accès au Cube
- N°62/2024 : Approbation et signature du contrat CC24008 relatif à la maintenance du matériel de système de caisse et contrôle d'accès pour le cube annulant et remplaçant le contrat CC22003
- N°63/2024 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°2 du marché 22CC16 relatif à la gestion du terrain des gens du voyage – aire d'accueil de La Ferté St-Aubin
- N°64/2024 : Approbation et signature du contrat CC24009 relatif à la maintenance P2 simple installations de climatisation ventilation en VMC pour le 109
- N°65/2024 : Avis sur le projet d'acquisition de l'une ou l'autre des parcelles cadastrées AC 154 ou AC 73 par l'EPFLI sur la commune d'Ardon, en fonction des opportunités pour le projet d'extension du groupe scolaire d'intérêt communal
- N°66/2024 : Remise de lot d'entrées au Comité des Fêtes de La Ferté St-Aubin
- N°67/2024 : Cession de mobilier et matériel informatique à la commune de La Ferté St-Aubin
- N°68/2024 : Remise de lot d'entrées à l'association Happy cancer
- N°69/2024 : Remise de lot d'entrées à la CPTS Sologne
- N°70/2024 : Offre promotionnelle : tarif festival cocorico électro du 12 au 14 juillet 2024
- N°71/2024 : Approbation et signature de la convention d'occupation de l'association sportive Apnée au Cube (AP3)
- N°72/2024 : Approbation et signature de la convention d'occupation à l'association sportive ESC Natation
- N°73/2024 : Semaine découverte du 9 au 14 septembre 2024 pour toutes les activités proposées au Cube
- N°74/2024 : Approbation et signature de la convention de mise à disposition temporaire des équipements du Cube à l'auto-entreprise A l'Eau Milou
- N°75/2024 : Remise de lot d'entrées à l'association La Folie du Jeu
- N°76/2024 : Remise de lot d'entrées à l'association Les caractéri'L
- N°77/2024 : Décision annulée
- N°78/2024 : Remise de lot d'entrées au Golf de Marcilly-en-Villette
- N°79/2024 : Approbation de la demande de remboursement du titre d'accès multi-passages à l'espace balnéo de Monsieur Rollet
- N°80/2024 : Entrée duo balnéo « octobre rose » du 14 au 31 octobre 2024
- N°81/2024 : Remise de lot d'entrées pour l'ASL Judo de Lamotte Beuvron
- N°82/2024 : Approbation et signature de la convention de mise à disposition temporaire des équipements du complexe aquatique le Cube à Mme Nina Mazzola MNS
- N°83/2024 : Remise de lot d'entrées au CMPJM Ingré Basket
- N°84/2024 : Approbation et signature de la convention de mise à disposition des équipements du complexe aquatique le Cube à l'école élémentaire C de Loynes à St Cyr en Val

N°85/2024 : Approbation et signature de la convention de mise à disposition temporaire du complexe aquatique le Cube à l'ASPTT Orléans section Natation

N°86/2024 : Approbation et signature de l'annulation de la convention de mise à disposition temporaire du Cube à Mme Nina Mazzola (MNS)

N°87/2024 : Remise d'un lot d'entrées à l'association sportive « Fit and Forme »

N°88/2024 : Remise d'un lot d'entrées à l'Union Sportive Darvoy Football

La Ferté Saint-Aubin, le 20 novembre 2024

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

